

Si tu envoies ton dossier par courrier postal, le Service des équivalences te délivrera :



> si ton dossier est complet : une attestation de dépôt qui te permettra, dans certains cas, de t'inscrire dans différentes Universités ou Hautes Ecoles.



> si ton dossier n'est pas complet : une demande de renseignements pour compléter ton dossier.

Si tu déposes ton dossier sur place après avoir pris, au préalable, un rendez-vous, ton dossier ne sera réceptionné que s'il est complet. Tu recevras alors une attestation de dépôt.

Les équivalences seront délivrées à partir du 1er mars 2018.



## # ADRESSE UTILE



Fédération Wallonie-Bruxelles  
Direction Générale de l'Enseignement  
Obligatoire  
Service des équivalences



Rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles  
+32 (0) 2 690 86 86  
[www.equivalences.cfwb.be](http://www.equivalences.cfwb.be)  
[equi.oblig@cfwb.be](mailto:equi.oblig@cfwb.be)



Infor Jeunes Tournai ASBL  
Rue Saint-Martin, 4-6 – 7500 Tournai  
+32 (0)69 22 92 22  
[tournai@inforjeunestournai.be](mailto:tournai@inforjeunestournai.be)  
[www.inforjeunestournai.be](http://www.inforjeunestournai.be)



[inforjeunestournai](https://www.facebook.com/inforjeunestournai)

EDITION 2018

Ed. responsable B.Antoin - Infor Jeunes Tournai ASBL — Rue Saint-Martin, 4-6 7500 Tournai

#ÉQUIVALENCE

#BAC



ÉQUIVALENCE  
DU  
BAC

Pour étudier en Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique, il est nécessaire de suivre une procédure de demande d'équivalence.

## # QUAND INTRODUIRE LA DEMANDE ?

Pour entamer des études supérieures à partir de septembre 2018, il faut impérativement rentrer ton dossier avant le 15 juillet 2018. Ce délai doit être obligatoirement respecté.



### CONSEIL

- Introduis ton dossier dès que possible et n'attends pas les derniers jours.
- Si tu es déjà diplômé, introduis ton dossier dès le **15 novembre 2017** pour obtenir une réponse plus rapide.

## # POSSIBILITÉ DE DÉROGATION

Dans certains cas (proclamation tardive, réussite d'un examen d'admission, circonstances exceptionnelles) la demande peut être introduite après le **15 juillet 2018**.

## # COMMENT TRANSMETTRE TON DOSSIER ?

En l'envoyant par courrier recommandé. Il est vivement conseillé d'envoyer tous les documents en une seule fois à l'adresse :

Service des équivalences de  
l'enseignement obligatoire  
Rue A. Lavallée, 1  
1080 Bruxelles - Belgique



En allant déposer le dossier complet dans les bureaux du Service des équivalences de l'enseignement secondaire uniquement sur rendez-vous pris :

- **via le site Internet** : formulaire en ligne : [www.equivalences.cfwb.be](http://www.equivalences.cfwb.be)
- **par téléphone** au +32 (0) 2 690 86 86, entre 14h et 16h les jours ouvrables.



Adresse des visites :  
Rue Courtois, 4  
1080 Bruxelles



## # QUELS DOCUMENTS FOURNIR ?

La demande doit contenir les documents administratifs et scolaires suivants :

- 1.** Le Diplôme du Baccalauréat et le relevé de notes l'accompagnant ;  
Ces 2 documents doivent être fournis en copies certifiées conformes.  
Si tu es bachelier de juin 2018, le relevé de notes suffit (voir point Procédure).

- 2.** Un extrait d'acte de naissance original;
- 3.** Une lettre de motivation (ou formulaire de motivation à télécharger sur le site) avec nom, prénom, adresse complète ainsi que le type et la branche d'études envisagés;
- 4.** La preuve originale de paiement des frais administratifs, soit la somme de 200€ au compte :

091-2110516-19  
code IBAN : BE39091211051619  
code BIC : GKCCBEBB

Communication : équivalence de «nom et prénom du demandeur».

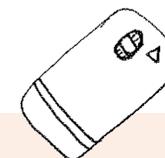
Bénéficiaire : DG Enseignement Obligatoire. Recettes équivalences 16-21, Rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles

OU

Paiement en ligne sur [www.equivalences.cfwb.be](http://www.equivalences.cfwb.be) (Veille à imprimer la preuve de cette transaction et à la joindre à ton courrier de demande d'équivalence.)

OU

Paiement par carte bancaire si tu déposes ton dossier sur place.



### CONSEIL

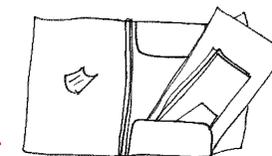
Il est facile d'avoir une preuve originale de paiement en réglant cette somme au guichet de la poste ou de la banque. Pour être valable, la preuve de paiement doit :

- être un document original
- prouver que le paiement a bien été effectué. Il faut donc une preuve de débit.
- mentionner le numéro de compte du service.

## # COMMENT FAIRE CERTIFIER CONFORME ?

- Auprès de la Mairie ou l'Administration communale de ton lieu de résidence.
- Au Service des équivalences en présentant tes documents originaux, si tu déposes ton dossier sur place.

## # PROCÉDURE



Pour la rentrée académique de 2018, la période d'introduction des dossiers est comprise entre le 15 novembre 2017 et le 15 juillet 2018 dernier délai.